

MARCHES CONCLUS EN 2016

Décret N°2016-360 applicable au 01/04/2016 : les obligations liées à l'ex-article 133 n'existent plus. L'obligation ne concerne donc plus que les marchés supérieurs à 20 000 Euros HT conclus entre le 01/01/2016 et le 01/04/2016 (pour lesquels c'est l'Arrêté du 21 juillet 2011 pris en application de l'article 133 qui s'applique).

Marchés de Travaux	Objet	Lot	Nom attributaire	Code postal attributaire	Date de signature
De 20 000 à 89 999,99 € H.T.	Achat tondeuse autoportée		JARDIMAN	35742	12/04/2016
De 90 000 à 5 185 999,99 € H.T.					
Plus de 5 186 000 € H.T.					

Marchés de Fournitures	Objet	Lot	Nom attributaire	Code postal attributaire	Date de signature
De 20 000 à 89 999,99 € H.T.	NÉANT				
De 90 000 à 206 999,99 € H.T.					
Plus de 207 000 € H.T.					

Marchés de Services	Objet	Lot	Nom attributaire	Code postal attributaire	Date de signature
De 20 000 à 89 999,99 € H.T.	NÉANT				
De 90 000 à 206 999,99 € H.T.					
Plus de 207 000 € H.T.					